



Tél : 05 61 85 42 88

Fax : 05 61 85 19 66

mairie-thil@wanadoo.fr

MAIRIE DE THIL  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Le lundi 8 JUILLET 2013 à 20 H 30

Présents : Jean LÉONARD - Daniel RICHÉ - Jean-Marc AGOSTINI - Patrick BRISCADIEU – Marie-Laure MERCIER – Thierry MORGANT - André PERRAULT – Audrey ISELY

Excusés : Émile FÉDÉRICI - Céline FRAYARD - Ghislaine PISANI - Nathalie MORINI

A donné pouvoir : Émile FEDERICI à Jean LÉONARD  
Céline FRAYARD à Marie-Laure MERCIER  
Ghislaine PISANI à Patrick BRISCADIEU

Convocation du 02 Juillet 2013

*Secrétaire de séance : André PERRAULT*

Monsieur le Maire déclare le quorum atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.  
Séance ouverte à 20 H 50

Le compte rendu de la réunion du Conseil du 3 Juin 2013 est adopté à l'unanimité.

Demande de rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Ordinateurs pour l'école élémentaire

**Examen de l'Ordre du Jour :**

**1 – ACCORD AMIABLE SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL DE LA CCSG :**

Le Maire informe l'Assemblée qu'en application de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nouvelle composition des établissements publics de coopération intercommunale doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la proposition faite par le dernier Conseil Communautaire.

**2 – ACHAT D'UNE TABLE DE PING-PONG POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de remplacement de la table de ping-pong de l'école élémentaire. La Commission « écoles » a étudié plusieurs devis et propose l'achat d'une table chez Discount Collectivités d'un montant TTC, livraison comprise, de 441.32 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 9 voix pour et 1 abstention (Thierry MORGANT), de procéder à cette acquisition.

### **3 – DEMANDE D'AIDE POUR LES SINISTRÉS DU COMMINGE :**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer une aide financière aux sinistrés du Comminge ; à raison de 0.50 € par habitant cela ferait une somme d'environ 600 €. Patrick BRISCADIEU pense que la Commune pourrait donner un montant plus élevé ; Jean-Marc AGOSTINI propose 1000 €.

Daniel RICHE demande que l'on maintienne 600 €, la CCSG ayant déjà participé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la proposition de 1000 € par 9 voix pour et une abstention (Daniel RICHE).

### **4 – DEMANDE D'AIDE DU CBE :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le rôle du CBE est de faire le lien entre les entreprises et les chômeurs pour aider à la réinsertion; c'est pour cela que l'Atelier des Violettes a été créé. Il est installé au lycée d'Ondes et est constitué de serres qui ont toutes été dernièrement détruites par un coup de vent et de grêle particulièrement violent. Le CBE a acheté 3 ha ½ à Montaigut sur Save pour faire du maraîchage et vendre des légumes BIO afin de favoriser la réinsertion. Le lycée d'Ondes ne reconstruisant pas la serre en verre détruite, l'Atelier des Violettes va devoir déménager pour être logé près de l'atelier de maraîchage à Montaigut. Avec le déplacement, le CBE va augmenter ses infrastructures. Il demande donc à chaque commune une aide financière pour l'achat de nouvelles serres et de nouveaux équipements. Monsieur le Maire propose d'attribuer une aide correspondant à 0.50 € par habitant ce qui ferait 600 € environ. Le Conseil vote pour cette proposition à l'unanimité.

### **5 – DÉCISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité d'une décision modificative pour diminuer de 13500 € le compte « dépenses imprévues investissement » au bénéfice du compte D21 « immobilisations corporelles » de 13 500 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité.

### **6 – ORDINATEURS POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :**

Monsieur le Maire explique que les institutrices de l'école élémentaire demande 5 ordinateurs supplémentaires pour aménager une classe informatique dans le hall d'entrée.

Il propose 2 devis :

- Le premier est composé d'ordinateurs colonne avec écran d'un montant de 448 € pièce.
- Le second est composé d'ordinateurs portables d'un montant de 399 € pièce.

Après discussion portant notamment sur la nécessité que cet investissement ait une réelle utilisation, le Conseil approuve l'achat de 5 ordinateurs colonne d'un montant de 448 € pièce par vote pour à l'unanimité.

Le Conseil donne mandat à Monsieur le Maire pour faire une demande de subvention au Conseil Général.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Thil, le 12 juillet 2013  
Le Maire  
Jean LÉONARD